



Information CGT N° 2 - 19.03.2015

Fusion des services régionaux de l'Etat : les Préfets avancent des propositions ...

Le 11 mars dernier à Dijon, les Préfets des deux régions ont réunis, pour la troisième fois, les organisations syndicales afin de présenter leurs préconisations/réflexions sur la réorganisation des services régionaux de l'Etat de Franche-Comté et de Bourgogne. Trois représentants CGT participaient à cette réunion.

Les Préfets ont présenté la synthèse des travaux d'analyse et de prospective menés depuis plus de 3 mois par les directions des services régionaux de l'Etat et enrichis des réflexions du séminaire inter-régional de l'encadrement à Beaune.

Ces documents ne constituent qu'une base de travail que les Préfets vont retravailler selon leurs souhaits pour établir le rapport définitif attendu par le 1er ministre, rapport que nous ne verrons pas !

La question de la pyramide des âges et les hypothèses de départs en retraite est incluse dans le projet. L'évaluation entre le point zéro, au 31 décembre 2014, et le 31 décembre 2015 serait de 100 emplois en moins !

3 scénarios sont envisagés

- ✓ fusion des deux directions avec maintien de deux sites géographiques, une direction dans une ville et une direction déléguée dans l'autre ville,
- ✓ fusion des deux directions avec maintien des deux sites, chacun ayant sa spécialisation,
- ✓ fusion des deux directions avec regroupement des deux directions actuelles sur un seul site.

La CGT est intervenue sur plusieurs points :

Les scénarios ne portent que sur la gestion des ressources humaines et les moyens à mobiliser pour les accompagner alors, qu'à ce stade, nous ne connaissons pas les conclusions de la revue des missions l'Etat et de la mission inter-inspections sur la réorganisation de l'état territorial (conclusions attendues fin mars).

Pour la CGT, les missions ne doivent pas s'adapter à l'organisation des services mais c'est bien le contraire : une mission, un projet puis une organisation adaptée.

Alors qu'actuellement, des tâches sont inachevées ou non-effectuées par manque d'effectifs, un état des lieux s'impose !

La CGT a dénoncé :

- encore une fois, il n'y a rien sur les missions de service public, sur l'impact de cette nouvelle configuration sur le service rendu à l'utilisateur. Les scénarios n'offrent aucune visibilité sur l'avenir des services rendus aux usagers, sur les missions des agents donc sur leur emploi et leur carrière.

- le dialogue social est ignoré alors que la consultation des représentants des personnels, en CT et CHSCT, est obligatoire dans la mesure où cette fusion aboutit à une nouvelle organisation du travail.
- encore une fois, aucune proposition de réorganisation des services des directions régionales des Finances Publiques, de l'ARS et des services rectoraux alors que les lettres de cadrage le recommandaient. Or, la fusion des deux régions aura bien un impact sur toute l'administration territoriale de l'état.

Cette réforme pourra avoir des conséquences lourdes sur les personnels par exemple :

- l'obligation de mobilité liée aux transferts, délégations de compétences et mutualisations de service,
- des impacts sur les carrières et rémunérations,
- l'organisation du travail et les conditions de travail, ...

A CHAUD PREMIERES PROPOSITIONS DE LA CGT

→ la CGT demande qu'un groupe de travail spécifique à la problématique de la gestion des personnels, associant les organisations syndicales, soit créé au niveau de la mission de préfiguration des deux régions pour formaliser des propositions visant à harmoniser vers le haut la gestion des personnels sur l'ensemble du nouveau territoire.

→ Le volet formation n'est limité qu'aux DIF et congé formation professionnelle. Les agents n'ont pas à se payer leur formation ! Afin que les agents ne souffrent pas dans cette réorganisation, la CGT demande que l'administration réponde avec des moyens financiers suffisants pour satisfaire les besoins en formation des agents, et que ces formations soient dispensées sur le temps de travail.

Les réponses des deux préfets : Les usagers, la mission de service public ne sont pas oubliés : pas de procès d'intention, « C'est un préalable évident, donc inutile de le rappeler ! »

Pour réduire la mobilité, des outils seront mis en place comme le télétravail, le full web ...

Le dialogue social sera préservé, les CT et CHSCT seront réunis en temps voulu au moment de la mise en œuvre.

La revue des missions de l'Etat sera à la marge, c'est une inconnue mais les propositions de scénarios sont évolutives. Peu de probabilité de transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités.

Le pôle Viotte à Besançon (projet antérieur à la réforme) serait de nouveau d'actualité avec un feu vert pour développer le projet immobilier, qui serait modulable donc extensible, à l'horizon 2018.



Ces réponses ne nous ont pas satisfaits !

Vous pouvez contacter les militants CGT de votre administration ou

CGT BOURGOGNE : – Tel : 03.80.67.35.67 - Mail : bourgogne@cgt.fr
CGT FRANCHE COMTE – Tél. 03.81.81.32.49 - Mail : franche-comte@cgt.fr